

Le Père Girard et la formation des maîtres

Autor(en): **Pfulg, Gérard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **41/1950 (1950)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-113733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Père Girard et la formation des maîtres

L'organisation de l'enseignement populaire obligatoire a été, en Occident, une réalisation du siècle des lumières.

Durant le XVIII^e siècle, l'instruction localisée jusque-là surtout dans les villes et dans les classes aisées de la population, se répandit de plus en plus largement à travers les campagnes. De généreux donateurs offraient leur fortune ou tout au moins une partie de leurs biens pour fonder ou entretenir des écoles et contribuer par ce moyen à l'éducation de la jeunesse. Finalement, chaque paroisse eut son école et l'on s'efforçait d'y amener l'ensemble des enfants.

Le programme comprenait fondamentalement l'enseignement religieux, la lecture, l'écriture et le calcul, auquel on ajoutait le chant grégorien et même les éléments du latin, suivant les capacités du maître. Mais là résidait la plus grande difficulté. Où découvrir le maître capable ? Dans l'acte de fondation de l'école paroissiale de Morlens, on lit la phrase suivante : « On choisira un bon maître d'école, autant qu'il sera possible de le trouver, propre à bien instruire la jeunesse ».

Les écoles les plus favorisées étaient celles qui avaient à leur tête un chapelain ou un vicaire. Ces prêtres avaient une certaine culture et quelque compétence pour enseigner. D'autre part, ces maîtres faisaient l'école, en raison même de leur charge et de leur bénéfice, sans autre frais pour la commune ou la paroisse ; ils la faisaient de bon cœur « vu, dit le chapelain de Châtel-St-Denis, qu'un ministre de Jésus-Christ ne peut rien faire de plus agréable à ce divin maître et de plus utile à la patrie que de travailler à l'instruction de la jeunesse ».

Au début du XIX^e siècle, il se passa chez nous ce qui arrive actuellement dans les pays nouvellement parvenus à la vie démocratique et où l'on vient de rendre l'école populaire obli-

gatoire, comme, par exemple, dans les Indes. Tous les enfants sont appelés d'un coup à l'école, mais il n'est pas possible de former les maîtres si rapidement. Il y a nécessairement une époque de transition, plus ou moins longue, où les classes sont attribuées à des hommes habiles peut-être, mais qui n'ont pas de culture générale approfondie ni de connaissances professionnelles suffisantes.

Il manquait à nos maîtres précisément une formation pédagogique. Et où l'auraient-ils reçue ?

Des écoles normales existaient dans certaines régions d'Allemagne, avant la Révolution ; il y en eut en France bien plus tôt. C'est en effet, en 1684, à Reims, que Jean Baptiste de la Salle établit un séminaire de maîtres d'école pour la campagne. Dans la suite, il ouvrit d'autres établissements semblables en province et à Paris. Au séminaire, une école était annexée où les élèves avaient l'occasion d'appliquer les règles pédagogiques qui leur étaient données.

En Suisse, l'établissement officiel des écoles normales date du Gouvernement Helvétique. Le ministre Stapfer, avait en vue l'amélioration des écoles à tous les degrés. Il s'était rendu compte que le premier moyen à prendre pour élever le niveau de l'instruction primaire était de rendre les instituteurs capables d'un tel enseignement, d'exiger d'eux, par conséquent, une formation professionnelle sérieuse, de les astreindre à une méthode, de contrôler leur savoir à leur entrée en fonctions, par des examens, au cours de leur carrière, par des visites d'écoles.

Or l'école normale peut seule donner à l'instituteur la formation professionnelle qui lui est nécessaire. Etablir une école normale dans chaque canton, c'était le rêve de Stapfer. Rien de semblable n'existait encore en Suisse. Seules deux institutions se chargeaient, comme tâche accessoire, de la préparation des régents, le couvent de St-Urbain, dans le canton de Lucerne, et l'Ecole de Charité, à Lausanne.

Stapfer se mit en relation avec les Conseils d'éducation dans le but d'organiser sans tarder ces établissements indispensables.

Le Conseil d'Education de Fribourg fit sienne l'idée du ministre et se mit à l'œuvre pour réaliser son école normale. « Nous tenons fortement à l'établissement d'une école centrale pour la formation des régents, écrivait-il, et nous ne pensons pas que sans cet établissement l'on puisse parvenir à procurer à nos

écoles primaires un certain degré de perfectionnement solide. »¹

Dans un décret du 24 juillet 1798, le Directoire avait demandé aux chambres administratives des divers cantons, en même temps que le nom de ceux qui seraient appelés à faire partie du Conseil d'éducation le nom de celui qui pouvait être mis à la tête de la future école normale. La Chambre de Fribourg proposa le Père Girard auquel on pouvait adjoindre le P. Marchand et le professeur Genoud.

En envoyant au ministre le compte rendu de la première séance du Conseil d'Education, le Chanoine Fontaine joignit à sa missive des renseignements confidentiels sur les candidats proposés. Il écrit entre autres en parlant du P. Girard : « Girard est notre homme universel » ; nous voudrions l'avoir partout et je crois qu'en qualité de directeur de l'école normale il devrait être *ipso facto* assesseur surnuméraire au Conseil ».

Ainsi donc, le premier titre qu'a reçu le père Girard, dans sa carrière d'éducateur n'a pas été celui de préfet des écoles ni celui de professeur, ni celui d'instituteur, ni celui de membre du Conseil d'éducation, mais celui de directeur de l'école normale, au mois de janvier 1799. L'école cependant resta à l'état de projet, et dès le mois de février suivant, le P. Girard quittait Fribourg pour se rendre à Lucerne auprès du ministre Stapfer, en qualité d'archiviste. Les armées de la Révolution avaient ruiné le pays, vidé la caisse publique, imposé démesurément tous les citoyens. Faute de maîtres et faute d'argent, l'école normale ne pouvait être réalisée. On continua, cependant, de la souhaiter.

L'une des premières recommandations faites par le Conseil d'éducation à la Diète cantonale fut « qu'il était indispensable d'établir, dans le canton, une école pour y dresser les jeunes gens et les mettre en état de se vouer utilement à l'éducation publique »².

Le P. Girard était alors, à Berne, aumônier auprès du Gouvernement Helvétique. Il avait à prêcher, à faire le catéchisme ; le souci de l'éducation du peuple ne l'avait pas quitté. En 1801, le Père Girard, en compagnie de quatre amis fribourgeois qui l'avaient emmené au passage, rendit visite à Pestalozzi qui dirigeait depuis quelque temps une école normale privée au château de Berthoud.

¹ A.E.F. Missival du Conseil d'éducation. 8 octobre 1801. f. 76.

² A.E.F. Protocole de la Municipalité de Fribourg. 25 sept. 1801.

Voici d'après le rapport du P. Girard sur l'Institut de Pestalozzi, dans quelles circonstances le pédagogue de Zurich fut amené à diriger une école normale.

« En 1798, la révolution en Suisse plaça un seul gouvernement sur les ruines de la fédération. On pensa dès les premiers moments à une éducation nationale et uniforme, et le problème était donné par la politique. On se proposait de fonder un vaste séminaire en Argovie près du siège des autorités, et Pestalozzi était le chef qu'on avait en vue...

« Mais la guerre en ordonna autrement ; elle conduisit Pestalozzi à Stans au milieu des pauvres et des orphelins. L'institut fut renversé par l'arrivée des Autrichiens.

» Il vint à Berthoud, où l'on réussit à le placer à la tête d'une petite école destinée aux enfants du peuple... Tout près de lui, au château de cette ville, on venait d'établir en petit un séminaire public de maîtres d'école. Le directeur mourut à la fleur de l'âge et Pestalozzi le remplaça. Il aperçut alors l'exécution d'un projet dont il n'avait essayé qu'une partie et encore la moins importante. Il ramassa une centaine de pensionnaires et de pauvres de toute la Suisse pour former en même temps les élèves et les maîtres.

» Son établissement, toujours populaire, commençait à devenir national. Il était soutenu par le gouvernement... le trésor public contribua à l'impression des livres élémentaires et l'on était décidé d'appeler successivement au séminaire de Berthoud tous les régents de la Suisse.

» Les événements de l'automne 1802 vinrent trop tôt pour l'exécution du projet. Le gouvernement central disparut, et sur la trace de l'établissement national de Berthoud, on ne vit plus que l'entreprise d'un particulier » ;

Plusieurs jeunes gens de Fribourg furent envoyés en stage à l'institut de Berthoud pour s'y former à la manière de donner aux enfants les éléments de la lecture, de l'écriture, et du calcul.

A Fribourg, l'espoir d'établir une école normale s'évanouissait chaque jour davantage. Le Conseil d'Education sentant la nécessité d'une formation pratique pour les maîtres proposait de placer les jeunes maîtres en stage auprès des régents les plus expérimentés. Mais cette amélioration si simple pourtant ne put être accomplie. Les troubles survenus en 1802 et l'Acte de médiation en 1803 bouleversaient à nouveau les plans esquissés. Les cantons reprirent alors leur souveraineté ; on leur laissa toute initiative dans l'organisation de l'enseignement public. La Commission d'Education de Fribourg délibéra longuement et sur la situation de l'enseignement et les moyens à prendre pour l'améliorer. Après une attente de près d'un an, le Conseil

communal de Fribourg décida de confier aux pères Cordeliers les classes françaises et aux Augustins les classes allemandes de la ville. On était en octobre 1804. Depuis quelque temps le Père Girard était gardien de la communauté de Fribourg. On l'estimait hautement pour son intelligence et pour son bon cœur. C'est à lui que l'on confia la jeunesse de Fribourg.

Le Père Girard devenait maître d'école ; il inaugurerait ainsi une époque de sa vie toute dévouée à l'enfance — ne s'occupait-il pas de préférence des petits ? — une période de labeur incessant pour améliorer les classes, et surtout la formation et l'instruction des enfants.

Ses trente élèves du début allaient devenir quatre cents en quelques années et la classe une merveilleuse école de formation. Le chef de l'institution était un homme de cœur, auquel les enfants étaient attachés par les liens d'une affection et d'une crainte filiales. « L'amour, disait le P. Girard, l'amour dans le monde des enfants est toujours payé par l'amour » et c'est un mobile avec lequel on peut beaucoup faire en éducation ; il disait aussi « là où le cœur manque, toute espèce d'intelligence est sans valeur, c'est par le cœur que l'homme est tout ce qu'il est ».

Quand les élèves furent devenus très nombreux, le Père les divisa en autant de groupes qu'il était nécessaire pour que chaque enfant pût travailler avec profit ; ses aides s'occupaient des deux autres divisions de l'école, sous sa direction ; il eut à les former à sa manière, à les habituer à conduire à la fois plusieurs groupes d'élèves de capacités diverses. C'est là que le père fit réellement la première expérience de la formation des maîtres. Mais il songeait alors principalement à son école, composait des manuels, des catéchismes, des chants de circonstance ; ce travail absorbant le passionnait et l'occupait tout entier.

Une circonstance providentielle le mit bientôt en contact plus direct avec une école où se formaient les maîtres. En 1810, la Diète fédérale désigna trois commissaires qui devaient visiter l'Institut de Pestalozzi à Yverdon et lui faire un rapport à son sujet. On se demandait si les écoles d'Yverdon pouvaient servir de modèle pour l'organisation des écoles primaires et des écoles normales. Le P. Girard fut chargé de rédiger le rapport. Dans la partie relative à l'école normale, le P. Girard exprime ses idées quant à la formation des maîtres. D'abord l'école normale est un genre d'institution qui n'a pas encore obtenu dans notre

patrie toute l'attention qu'il mérite. Le soin mis à former les maîtres ne sera jamais trop grand.

« Il serait assez surprenant, dit-il, qu'il fallût un apprentissage assez long pour s'entendre à façonner le métal, la pierre, le bois, et qu'il n'en fallût point pour apprendre à tourner de jeunes pensées vers la vérité et plier des volontés naissantes vers le bien. Il est vrai que le vulgaire s'obstine encore à ne voir dans nos écoles que des maîtres de langue, d'écriture, de calcul, de dessin... Mais le vulgaire serait-il le juge que l'on doit consulter et l'humanité voudra-t-elle lui confier ses plus chers intérêts ? »

L'Allemagne a vivement senti la nécessité des écoles normales et elle en a fondé un grand nombre avec le concours des Etats, des communes et même des particuliers. Pestalozzi a eu le mérite d'en organiser une à Yverdon. On y vient de l'étranger pour apprendre la méthode.

L'école normale de Pestalozzi visait à approfondir le savoir des élèves, tout en évitant de les rendre pédants et vaniteux. En outre, elle enseignait aux futurs instituteurs « la marche méthodique de toutes les parties de l'enseignement ». « Précaution sage et si essentielle à une école normale, ajoute le P. Girard, que sans elle le but de l'institution serait absolument manqué. »

Enfin, si les élèves en exprimaient le désir, on leur faisait faire des essais dans les classes primaires annexées à l'Institut.

Un enseignement important faisait défaut à l'Ecole normale d'Yverdon. On y donnait des conseils sur l'éducation, des exemples à suivre mais aucun enseignement pédagogique systématique.

Or, dit le P. Girard :

« Les hommes de l'art ont pensé qu'il fallait à tout instituteur des vues et des règles générales sur l'éducation. Nous les avons vainement cherchées à Yverdon, et sur nos remarques l'on nous a répondu, « que le principe était de ne pas troubler les élèves par des théories ». Expression vague, que nous eussions laissé tomber dans l'oubli, si la conduite ne sanctionnait pas les paroles.

« Loin de penser qu'une instruction préliminaire sur l'éducation, belle, grande, intéressante comme son objet, puisse troubler une jeune tête, qui ne s'est pas encore livrée à de semblables réflexions, nous croyons qu'elle seule peut prévenir le trouble, que l'on redoute si fort. Elle sera comme la carte et la boussole que l'on remet au marin, quand il s'arrête à courir les mers. L'éducation de l'enfance présente en effet une mer de petits détails et des écueils sans nombre, où la meilleure intention se perd souvent et se brise, quand elle n'est pas fortement dirigée. Au milieu des mots, des nombres, des figures, etc. où il est ramené

à chaque instant, le guide de l'enfance oublie aisément son but, son rôle et sa dignité, si toutefois il les a jamais connus. Dès lors éclairer l'ignorance ou prévenir les écarts par une étude soutenue des grandes maximes de l'éducation, ne serait-ce pas le premier devoir d'une école normale ?

» Nous exigeons encore qu'elle apprenne à ses élèves l'art difficile de saisir dans un enfant la physionomie de son âme, non seulement pour découvrir son talent naturel, mais surtout pour connaître son caractère particulier et savoir le conduire. Une instruction qui ne parlerait que culture de l'esprit, serait une véritable séduction pour de jeunes gens, qui n'ont ni assez vécu, ni assez réfléchi pour sentir vivement, que c'est par le cœur que l'homme est tout ce qu'il est. Nous voudrions enfin qu'attentive à l'ennoblissement moral de ses élèves, l'école normale calculât sur ce but son instruction première, qu'elle leur inspirât un tendre amour pour l'enfance, et leur donnât de la fierté, non pas assurément pour ce qu'ils feront, et moins encore pour quelques nuances de méthode, mais pour les grands devoirs qu'ils auront à remplir et la sublimité de leurs fonctions. Cette estime leur aiderait à surmonter les obstacles et les dégoûts qui les attendent. Elle lèverait le mépris qui pèse sur un état dont les uns ignorent le prix, et dont les autres, faute d'éducation, soutiennent mal l'importance et la dignité.

» Nous sommes assurés que l'institut place souvent des réflexions de ce genre dans son enseignement, ses assemblées et son culte. Mais nous répéterons à ce sujet ce que nous avons dit ailleurs : ce qui est remis aux circonstances est à peu près confié au hasard, et l'on ne fait bien que ce qui est bien préparé. »

Le P. Girard apprécia davantage l'éducation des institutrices, surtout cette partie qui, sous le nom de *Manuel des mères*, apprenait la manière d'aider les premiers développements de l'enfance.

Le rapport d'Yverdon est intéressant par le tableau qu'il nous donne de l'établissement d'instruction de Pestalozzi et plus encore par les idées fondamentales que le P. Girard y développe au sujet du programme et de l'orientation d'une école normale.

Ces idées intéressèrent vivement les gouvernements de l'époque et cependant aucune école normale officielle ne s'est ouverte en Suisse vers 1810. C'était d'abord faute d'argent, incertitude devant les résultats moraux de ces institutions nouvelles, créées par l'autorité civile. Surtout avant d'entreprendre la formation des maîtres et de les initier à la méthode d'enseignement, il fallait d'abord être d'accord sur la méthode à appliquer, et on ne l'était pas. Aucune méthode ne semblait assez perfectionnée pour s'imposer aux dirigeants de l'instruction publique.

En attendant on se contentait de créer des moyens d'enseignements, des manuels, ou d'améliorer la formation des maîtres par des expédients.

Le P. Girard lui-même, pendant un certain nombre d'années ne put agir autrement. Il composait des tableaux de lecture pour les classes élémentaires, une introduction à leur emploi, destinée au maître. La *Grammaire des campagnes*, destinée à apprendre la langue et à inculquer les bonnes mœurs, n'avait pas seulement pour but de comparer le patois du pays à la langue française et de faciliter l'acquisition de cette dernière ; elle devait servir d'auxiliaire à l'enseignement du maître ; elle était un exemple pour l'enseignement de la grammaire et de la langue en liaison avec la religion et la morale.

Cependant la nécessité d'établir une école normale ou un séminaire de régents, comme on disait, préoccupait sans cesse le P. Girard. En 1816, poussé par les circonstances, il adopta dans son école l'enseignement mutuel. Le nombre des élèves augmentait sans cesse, les maîtres n'étaient pas assez nombreux. La méthode mutuelle permettait d'instruire dans une même salle un nombre considérable d'enfants sous la direction du même maître. Le P. Girard en eut jusqu'à 160 dans sa classe, répartis en une vingtaine de groupes, suivant le stade de développement et les capacités de chacun, il savait allier à la perfection l'enseignement du maître et l'action efficace des élèves entre eux. Le succès vint rapidement, car le Père était un organisateur merveilleux. L'école était joyeuse, la discipline consentie et facile, les progrès étonnants. En 1816 eut lieu à Fribourg la réunion de la Société suisse de chant. Après avoir entendu, dans l'église des cordeliers, *la Création* de Haydn, les participants eurent l'occasion de visiter les classes du P. Girard. Par eux leur renommée se répandit par toute la Suisse et bien loin à travers le monde.

Le Père avait enfin trouvé la méthode qui convenait à son tempérament et à sa classe. Cette méthode, « un véritable présent du ciel », servait en même temps à la formation du futur maître. Il en fait part avec une joie non dissimulée dans son rapport sur la manière d'organiser une école de garçons dans nos campagnes.

« Une école où l'instruction mutuelle a été bien établie devient une pépinière de maîtres qui ne s'épuise jamais. Sans doute que l'art d'enseigner est autre chose que la science ; sans doute que cet art est un talent naturel qui n'est pas donné à tout le

monde ; mais, d'après les calculs faits en d'autres pays et que le nôtre ne démentira pas, sur dix élèves, il s'en trouve au moins un capable de devenir régent. Le petit instituteur qui s'élève de degré en degré, instruisant toujours ses compagnons d'études et les dirigeant, fournit successivement toute la carrière de l'école et, arrivé au terme, il a fait un excellent apprentissage, le seul peut-être qui mérite ce nom. Voilà donc notre école normale toute trouvée et sans la moindre dépense. Que si la proportion d'un sur dix devait présenter des maîtres au delà du besoin, il ne sera jamais inutile d'avoir averti dès l'enfance le talent d'enseigner partout où il se trouve ; il est utile partout jusque dans les chaumières.»

Le P. Girard et le Conseil d'éducation avaient-ils renoncé à la fondation d'une école normale proprement dite ? Non pas ! mais on attendait une meilleure occasion pour la réaliser. D'ailleurs, la méthode de l'enseignement mutuel occupait toutes les pensées de l'éducateur. Il cherchait à la répandre partout.

En 1817, elle reçut l'approbation explicite de l'évêque du diocèse, Mgr Yenni. Celui-ci voyait dans les écoles modèles, le lieu de formation des maîtres. Il se proposait d'en ériger dans chaque arrondissement, afin d'exercer les maîtres à la pratique de l'enseignement mutuel. Ceux-ci devaient y apprendre la technique de leur métier et ils pouvaient le faire sans sortir de leur milieu campagnard. Les écoles modèles devaient remplacer avantageusement l'école normale que son Excellence avait songé à établir dans la capitale, tout près des écoles primaires.

Le P. Girard dut apprécier cette façon de voir qui lui permettait, temporairement du moins, de diffuser sa méthode et de guider la formation des maîtres. Les instituteurs qui avaient un talent réel ou qui avaient passé un bon examen et qui pratiquaient l'enseignement mutuel¹ recevaient pour leur classe le titre d'école-modèle.

Le maître d'une telle école avait le droit de former des disciples et il jouissait des faveurs du Conseil d'éducation.

Les candidats à l'enseignement pour obtenir le brevet de régent subissaient un examen devant la commission examinatrice qui fonctionnait le premier vendredi de chaque mois. Les régents s'inscrivaient, à leur choix, pour l'une ou l'autre séance. Jusqu'en 1823, ce fut le P. Girard qui apprécia les travaux écrits.

L'enseignement mutuel en formant des moniteurs préparait des maîtres et suppléait à l'absence d'une école normale.

¹ Certaines classes qui appliquaient la méthode simultanée avaient aussi le même titre.

Par malheur l'enseignement mutuel n'avait pas l'assentiment des populations, ni des administrations locales qui ne voyaient en lui qu'une cause de dépenses nouvelles ; en outre, une partie du clergé le désapprouvait.

Il ne fut pas facile d'introduire cette méthode dans les écoles. La commission de Fribourg le constatait avec regret : « son sort a été celui du grain de la parabole qui germe ou périt selon le terrain qu'il rencontre. Ce mode d'enseignement a été repoussé et rejeté comme un présent funeste aux mœurs et à la religion ». Il se trouva, cependant, des ecclésiastiques distingués qui consacraient à leurs écoles un soin vigilant et avaient adopté le nouvel enseignement. C'est dans les paroisses qu'ils dirigeaient qu'on installa les écoles-modèles. Mais le résultat qu'on en attendait ne fut jamais pleinement atteint.

Tandis que les écoles de la capitale étaient florissantes, l'instruction élémentaire faisait peu de progrès dans la campagne fribourgeoise, pour différentes raisons, en particulier à cause du manque de formation des maîtres.

L'arrêté du 26 février sur l'Organisation de l'Instruction publique y fait allusion longuement.

« L'amélioration des écoles et de l'éducation publique dépendant essentiellement du choix d'instituteurs habiles et pénétrés de l'esprit de leurs devoirs, la Commission d'école d'arrondissement mettra toute sa sollicitude à ce que les écoles de son arrondissement soient pourvues d'instituteurs les plus capables ; à ce que ceux d'entre eux qui se distinguent particulièrement obtiennent non seulement des encouragements et le juste tribut d'éloges, mais reçoivent encore, selon les circonstances, une récompense, soit des communes respectives, soit du Conseil d'éducation ; à ce que les faibles et moins faibles soient dressés et exercés dans *l'école d'instruction* qui sera établie ; et à ce que dans les communes et les contrées qui manquent d'instituteurs capables, on choisisse des jeunes gens aptes pour être formés à l'avance dans l'art d'enseigner. »

Parmi les commissions d'école d'arrondissement, aucune ne fut plus active que celle de Fribourg dont la juridiction s'étendait à toute la campagne qui entourait la ville jusqu'à la limite du canton de Berne et dont le P. Girard faisait partie, c'est elle qui a proposé la plupart des améliorations qui furent effectuées. Dans son rapport sur l'état des écoles pendant l'année 1821 adressé au Conseil d'éducation, elle demande de « prendre des moyens efficaces pour former des maîtres d'école instruits et capables d'instruire à leur tour la jeunesse qui leur est

confiée ». On a cherché à atteindre ce but par la création des écoles-modèles mais ce moyen est trop lent. La Commission demande qu'on crée une école normale à laquelle chaque année un certain nombre de maîtres d'école seraient admis pendant trois à quatre semaines.

Le Conseil d'éducation répondit dans sa lettre du 15 mars 1822 qu'il avait examiné la proposition de la Commission des écoles de l'arrondissement de Fribourg et qu'il reconnaissait les avantages d'une école normale ; mais qu'il fallait avant de l'établir lever certaines difficultés d'ordre moral. Le 21 mai suivant, le Conseil d'Etat prit connaissance des rapports des Commissions d'écoles des arrondissements.

De différents endroits on exprimait le désir de voir se former « une école de régents de campagne afin de les rendre capables de pouvoir bien remplir leurs importantes fonctions ».

Le Conseil d'Education décida enfin de prendre en main la réalisation de cette école. Un projet avait déjà été établi ; il comportait aussi un aperçu des frais et un règlement. On écrivit au Conseil d'Etat pour lui demander l'autorisation d'ouvrir, à Fribourg même, cet établissement destiné à recevoir chaque année, durant un mois un certain nombre de régents qualifiés qui seraient dirigés par « un maître-régent habile et expérimenté ». On lui demandait l'autorisation de prélever annuellement la somme de 1500 fr. sur les revenus de la caisse des écoles afin de payer les frais du nouvel établissement, d'utiliser le bâtiment de l'Académie où seraient disposés les lits et les meubles nécessaires, et enfin de pouvoir organiser l'établissement.

Quelques jours plus tard déjà, le 24 mai, le gouvernement accordait toutes les autorisations demandées ; le Conseil d'Education se mit à élaborer les différents règlements nécessaires qui furent présentés à sa séance du 29 juin suivant, de sorte qu'on pouvait passer à leur exécution.

Le règlement général comprenait seize articles ; le Conseil d'Education avait la charge de fixer l'époque et la durée de l'école qui devait se tenir toujours « pendant les vacances des écoles rurales » et ne pouvait se prolonger au delà de trente jours ; il lui incombait également de fixer le nombre des régents qui seraient appelés et de nommer le régent-maître. Les élèves recevaient une indemnité journalière. Ils étaient logés à l'Académie ; la nourriture était fournie par l'hôtelier du Faucon.

A l'entrée devait avoir lieu un examen sévère permettant d'éliminer les maîtres incapables ou trop âgés, un autre examen,

en présence du Conseil d'Education, marquerait la fin du Cours. L'article 16 prévoyait enfin que l'on pouvait admettre quelques jeunes gens — pas plus de cinq — non encore instituteurs ; pour les former à l'enseignement.

Le règlement de discipline indiquait l'horaire journalier et contenait diverses prescriptions relatives au comportement des maîtres dans la maison aussi bien qu'en ville.

L'école normale fut organisée elle-même comme une école d'enseignement mutuel. Les 24 régents formaient quatre classes distinguées par leur force, chacune ayant ses moniteurs, et toutes étant, à partir de la première quinzaine, sous la direction d'un moniteur général.

Le but de la nouvelle école était de donner surtout des connaissances pratiques qui rendraient les maîtres plus capables d'exercer leurs fonctions, de les entraîner à enseigner les éléments de la grammaire, du calcul, d'après la méthode de l'enseignement mutuel préconisé par la loi scolaire de 1819.

Deux fois par semaine, des leçons d'instruction religieuse devaient être données par un ecclésiastique. Le régent-maître fut choisi par le Conseil d'éducation, sur le conseil du P. Girard, en la personne de M. Martin, instituteur à Bulle. On lui fit savoir qu'il devait « suivre ponctuellement les conseils et les directions du P. Girard, auquel la commission décida d'écrire, afin de le prier de surveiller de très près la marche de l'établissement qui allait ouvrir ses portes ».

Le même jour, le Conseil d'Education choisit les 25 régents. Il pria le P. Girard « de bien vouloir donner à M. Martin toutes les instructions nécessaires pour qu'il soit bien au fait de tout l'enseignement qu'il doit donner à ses élèves »¹.

Le P. Girard fut en réalité le véritable organisateur de cette école normale. Le régent-maître devait en effet « prendre son avis en toute chose », et les leçons les plus importantes, celles de morale et de pédagogie, furent confiées au pédagogue déjà célèbre.

Des exhortations morales et des leçons de pédagogie il nous reste des canevas plus ou moins développés. L'enseignement porta sur le mode mutuel, l'enseignement de la langue, du catéchisme, de la lecture, de la grammaire, du calcul, de l'écriture. La cinquième leçon intitulée « Des punitions » manifeste la bonté

¹ Protocole du Conseil d'éducation, 1816-1826, page 147.

d'âme du P. Girard et ses vues sur un problème toujours actuel. Ses principes sont les suivants :

— C'est par la persuasion qu'il faut conduire les enfants pour les former au bien, par l'attrait de l'amitié et de l'exemple...

— Les punitions sont une exception à la règle, ainsi elles doivent être rares...

— Le régent doit s'appliquer à prévenir les fautes qu'il serait obligé de punir.

— Support et indulgence pour les fautes de légèreté ; vivacité, besoin de communiquer. Celles de méchanceté, de désobéissance, mensonge, vol, etc... punies.

Les sujets des exhortations morales étaient : l'importance de la fonction de maître et la responsabilité qu'elle comporte, le respect que les instituteurs doivent aux enfants. Le maître doit gagner le cœur des enfants ; se consacrer à leur service. Le désir de plaire à Dieu sera le motif de son action. Il faut inspirer aux enfants la piété à l'égard de Dieu et le respect envers les supérieurs, les animer de charité et créer l'émulation pour le bien¹.

Dans sa réunion du 12 novembre, le Conseil d'éducation prit connaissance du rapport sur la marche de l'école : tout était allé à la perfection².

Les régents, disait-on, « ont pu, tout en acquérant ce qui leur manquait sous le rapport de l'instruction personnelle, apprendre la méthode de l'enseignement dans tous ses détails, tel que la loi le prescrit. La pratique est venue à l'appui de la théorie et ainsi tout fait espérer que cette institution bienfaisante ne laissera pas de produire les plus heureux effets qu'on peut et qu'on doit en attendre.

Les maîtres rentrés dans leur village devaient pratiquer l'enseignement mutuel d'après les directions reçues et les Conseils d'arrondissements étaient chargés d'exercer une surveillance active sur les régents, élèves de l'école normale, les soutenir contre les oppositions qu'ils pourraient rencontrer, faire en sorte que leurs écoles soient fournies de tout le matériel nécessaire³. Ainsi on devait réussir à implanter la méthode nouvelle.

Le Conseil témoigna sa reconnaissance au P. Girard, organisateur de ces réunions en des termes qui méritent d'être cités⁴.

¹ *Bulletin pédagogique* 1935, p. 54-56 ; 103-108.

² *AEF Prot. cons. éduc.* 1816-1826, p. 153.

³ *AEF id.* , p. 154.

⁴ *AEF Prot. cons. éduc.* 1816-1826, p. 154-156.

« La commission se joint avec le plus vif empressement à l'hommage que M. Martin rend dans son rapport aux services éminents que le R. P. Girard a rendus à l'école. Elle ne peut assez dire les immenses obligations que le Gouvernement lui doit pour toutes les peines qu'il s'est données d'organiser l'enseignement de la manière la plus avantageuse. Elle ne peut assez reconnaître tous les bienfaits qui ont résulté de sa coopération aux travaux de l'école. A l'enseignement des détails de la méthode prescrite par la loi, cet homme vénérable a bien voulu se peiner encore de joindre celui des devoirs religieux des régents. C'est dans cette partie si importante de l'instruction qu'il a fait preuve et de ses profondes études du cœur humain particulièrement de celui de l'enfance et de ses connaissances solides des principes religieux. Puissent ces paroles de sagesse et de vérité se graver en caractères ineffaçables dans leurs cœurs et produire tout le bien qu'on doit en attendre ! »

Le cours normal de 1822 avait été un beau début.

Malheureusement, les années suivantes, l'école ne rouvrit pas ses portes. La cabale lancée contre l'enseignement mutuel depuis 1818 agitait les esprits ; la création de l'école normale en 1822 les exaspéra. Si le P. Girard, en effet, avait pu garder en main la formation des maîtres, sa méthode aurait fini par triompher et par s'implanter partout dans le pays. Or une partie des citoyens et certains membres influents du clergé y étaient opposés. Ceux-ci s'entendirent pour interrompre cet enseignement et fermer cette école, bien que d'après le décret du gouvernement l'école normale aurait dû se continuer année après année afin d'améliorer la formation des maîtres de la campagne.

Ce fait est rapporté avec une douloureuse précision dans les Actes de la Société suisse d'Utilité Publique de 1825¹. On y lit en effet sous la plume du D^r Wirz la phrase suivante relative à l'éducation dans le canton de Fribourg :

« Il faut, pour bien représenter l'importance de la formation des maîtres, ne pas taire ce qui nous a été fourni par des renseignements tout à fait sûrs ; que c'est cette entreprise (l'école normale de 1822) et bien celle-là qui donna le coup de grâce à l'activité du P. Girard, à Fribourg. »

La catastrophe se produisit l'année suivante déjà, à la suite d'un vote du Grand Conseil réprouvant l'emploi du mode mutuel d'enseignement. Le P. Girard quitta son école le 6 juin 1823 et porta son activité ailleurs.

¹ *Verhandlungen der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft Zürich* 1826.

Lucerne l'accueillit et il put y instaurer, dans une ambiance plus paisible et confiante, ce qu'on l'avait empêché de réaliser à Fribourg. L'enseignement mutuel était pratiqué officiellement dans toutes les écoles lucernoises ; l'école normale était l'une des plus anciennes et des mieux organisées de toute la Suisse. Le Gouvernement lucernois était parvenu à décider le P. Girard à prendre la direction effective de la *Freyschule* ou école des pauvres qui servait d'école-modèle pour tout le Canton et du cours normal qui lui était annexé. Le P. Girard donnait en particulier le cours de pédagogie destiné aux instituteurs¹.

Ce que devinrent les écoles lucernoises sous la direction du P. Girard et de ses deux collaborateurs, nous le savons par Naville qui visita l'école de Lucerne en 1825. Vingt-cinq ans plus tard, il était encore sous le charme de ce qu'il avait vu² :

« J'ai vu ce cours mis en œuvre dans sept classes de jeunes filles et dans une école de 700 enfants annexée à l'école normale. Je ne crois pas avoir jamais éprouvé dans ma vie une joie plus pure et plus élevée ».

De Lucerne, il collaborait activement aux travaux de la Société suisse d'Utilité Publique, dont il était membre depuis 1812 et où il comptait de fidèles amis. Un des buts de la société était précisément de favoriser l'instruction du peuple. Or, en 1825, le comité directeur de la Société suisse d'Utilité Publique avait posé la question suivante : « Qu'a-t-on fait dans les divers cantons de la Suisse pour l'instruction et l'éducation progressives des régents et quels sont les résultats obtenus ? »

A la suite d'un rapport sur cette question, la société nomma une commission chargée d'examiner ce que l'on avait fait jusqu'alors en Suisse pour l'instruction des régents et ce qui restait à faire, le P. Girard en faisait partie³.

Avec le D^r Wirz de Zurich et le recteur Hanhart de Bâle, il étudia le problème de la formation des maîtres.

« Les délibérations de ce triumvirat pédagogique, dit A. Daguét⁴, eurent pour résultat de démontrer la nécessité de fonder une école normale pour toute la Suisse. Mais telles étaient les difficultés auxquelles se heurtait cette idée qu'il fallut se rabattre sur la création d'un simple cours normal auquel les instituteurs

¹ A. Daguét, *Le Père Girard et son temps*. II, p. 82.

² A. Daguét, *Le Père Girard et son temps*. II, p. 74.

³ *Actes de la Société suisse d'Utilité Publique*. Genève 1836, p. 333.

⁴ A. Daguét, *Le Père Girard et son temps*. II, p. 82.

des cantons qui demanderaient à y participer seraient admis. Le siège de cette école normale intercantonale eût été placé à St-Gall, qui sans doute avait témoigné le désir de la recevoir ; Girard était l'homme tout désigné pour en prendre la direction avec l'enseignement mutuel pour base ».

Ce projet semblait avoir pris une certaine consistance car le gouvernement de Thurgovie s'adressa au P. Girard pour demander l'admission au futur cours normal des instituteurs de ce canton.

A la réunion de 1826 le P. Girard présenta un rapport intitulé *Projet pour l'organisation des écoles et la formation des maîtres dans les cantons primitifs*¹. Toujours très près de la réalité, le P. Girard signale d'abord les différences qui existent entre les régions et les caractéristiques des contrées montagneuses. Contrairement à celles des villes, les écoles des Alpes sont pauvres, elles ne sont régies par aucune loi et ne reçoivent aucun secours de l'Etat. Les communes font ce qu'elles veulent. Plusieurs ne feraient rien en faveur de l'école si les ecclésiastiques ne s'en occupaient pas. Il ne saurait être question, selon le P. Girard, d'y fonder un établissement pour la formation des maîtres, comme cela se fait dans des contrées plus fortunées.

Les écoles-modèles placées sous la direction de ces ecclésiastiques y pourvoient. Les futurs maîtres seront choisis puis formés petit à petit à l'école même, initiés à la méthode d'enseignement qui est la chose la plus importante. La méthode évitera au maître l'inconstance, les essais perpétuels, les formules passagères et mal adaptées.

Le futur maître sera familiarisé avec le monde des enfants ; il doit être rendu attentif à ses qualités, à ses faiblesses, à son développement, à son activité durant le travail. Celui qui se propose d'enseigner doit aimer les enfants comme une mère les aime.

Il verra de ses yeux comment un maître expérimenté s'y prend pour instruire son auditoire, pour agir sur son cœur, pour le maintenir dans la paix et dans l'ordre. Il recevra de lui oralement les explications utiles.

Enfin le futur régent doit mettre la main à l'œuvre, sous l'œil du maître, de sorte que l'école-modèle soit aussi pour lui l'école d'application.

¹ Paru en allemand dans *Neue Verhandlungen der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft* Zurich 1827.

Il servira de moniteur d'abord au degré inférieur, puis pas à pas jusqu'au degré supérieur. On lui confiera, petit à petit, les exercices communs à toute l'école et finalement la conduite générale de la classe. Des manuels composés méthodiquement indiqueront la marche de l'enseignement.

Pendant plusieurs séances les membres de la Société suisse d'Utilité Publique discutèrent le problème de la formation des maîtres. On donna au rapport du P. Girard sur les écoles normales une portée générale qu'il n'avait pas et on l'opposa à celui du commissaire Hanhard qui proposait la création de séminaires.

A la réunion tenue en 1829, la question posée se formulait ainsi : « Faut-il former les régents dans les séminaires ou dans les écoles normales ? »

On entendait par *séminaires* des établissements pour la formation des maîtres dans lesquels les élèves demeurent plusieurs années y recevant l'instruction, le logement et, de maîtres choisis, les directives nécessaires à leur profession.

On donnait le nom d'écoles normales ou écoles-modèles, selon la définition du P. Girard, à des écoles désignées tout exprès çà et là, dans lesquelles les jeunes gens qui se destinent à la profession de maître d'école sont amenés pour y être formés à l'enseignement dans ces écoles mêmes, par ces écoles et à côté de ces écoles, sous la conduite d'un maître habile, intelligent et expérimenté qui dirige une de ces écoles.

On notait entre les deux sortes d'établissements des différences caractéristiques : Dans les séminaires, on vise surtout à l'acquisition des connaissances théoriques, dans les écoles normales au contraire, on donne l'importance la plus grande à la formation pratique. Un grand débat était engagé durant lequel les membres de la Société prirent position les uns pour la création de séminaires de régents, les autres pour la création d'écoles normales. Les séminaires sont nécessaires, disait-on, ils donnent une culture plus profonde, l'enseignement y est plus complet, ils ont l'avantage de fournir le logement et la pension aux élèves ; une classe d'application doit y être adjointe ; elle produit une plus grande unité dans la formation mais les dépenses sont plus élevées ; leur établissement dans les villes comporte des dangers pour l'éducation morale ; en outre, la prépondérance de l'enseignement théorique engendre la vanité.

Pour les autres, les écoles-modèles réalisent mieux la formation des maîtres ; ces écoles sont désignées à bon escient

par les autorités supérieures, les jeunes gens peuvent choisir le maître qui les enseignera. Elles sont placées sous la surveillance de l'Etat, qui veille sur les maîtres pour qu'ils ne dégénèrent pas. L'élève y participe à l'enseignement du maître, et il reçoit de lui les directives utiles.

Les écoles-modèles coûtent beaucoup moins cher ; elles permettent de laisser les jeunes gens, à la campagne chez leurs parents, il est possible de les déplacer.

Certains prétendirent que le problème était mal posé. Il n'y a pas d'opposition à faire entre séminaire et école normale. Les deux établissements peuvent très bien coexister. Les futurs maîtres acquerront les connaissances intellectuelles, approfondies, ils seront formés au goût artistique dans les séminaires ; l'habileté pédagogique, l'art d'enseigner sera cultivé dans les écoles normales.

Les deux rapports du P. Girard et du pasteur Hanhard avaient donné lieu à une vaste enquête et à des discussions passionnantes dont les résultats n'étaient pas sans intérêt. Tous étaient d'accord pour affirmer le besoin d'une meilleure préparation des maîtres ; l'insuffisance soit des séminaires soit des écoles normales d'alors ; la nécessité d'apprendre aux futurs maîtres tout ce qu'ils auront à enseigner, la nécessité de les exercer à la pratique de l'enseignement, la nécessité de l'éducation religieuse et morale.

La solution la meilleure consistait donc à faire la synthèse de l'école normale et du séminaire. C'est bien ce qui fut réalisé par la suite ; le mot de séminaire a prévalu en Suisse alémanique et celui d'école normale en Suisse romande pour désigner les établissements de formation des maîtres. Restait à savoir si on allait établir un séminaire pour chaque canton, un séminaire central pour plusieurs cantons ou même pour toute la Suisse.

Dans son rapport, le chapelain Dietschi, maître d'école à Lucerne, ami et suppléant du P. Girard, nous parle de l'activité de ce dernier à Lucerne.

Dans le bâtiment même du séminaire se trouvait une école libre de plusieurs centaines d'enfants, placée sous le contrôle du P. Girard et qui était considérée comme l'école-modèle. Dans cette école venaient tour à tour trois élèves du séminaire, ils étaient sous la direction du maître, participaient à la vie de l'école comme moniteurs et aides.

A la fin du cours de séminaire avait lieu un examen officiel, après lequel les candidats étaient congédiés et placés ou bien dans une école d'hiver ou bien comme moniteurs dans une école

modèle. Dans le cours des années suivantes ils étaient appelés à nouveau au séminaire et devaient ainsi participer à trois cours séparés chacun par un temps de pratique dans les écoles. Le premier de ces cours était destiné à les mettre au courant du programme, le deuxième était consacré à la méthodologie de l'enseignement, et le troisième comportait d'abord une répétition des données précédemment acquises puis une formation spirituelle plus élevée.

Pour la formation des maîtres qui avaient quitté définitivement le séminaire et occupaient une place déterminée, chaque année, dans tout arrondissement inspectoral, au moins deux conférences de maîtres devaient être organisées, dans lesquelles les maîtres présentaient des rapports écrits sur leurs expériences pédagogiques.

M. le chapelain Dietschi affirmait que l'organisation existant dans le canton de Lucerne depuis quelques années, était excellente, convenable au but proposé.

Il convenait d'ailleurs qu'il était possible et nécessaire d'apporter plus de perfection encore dans le détail, mais, disait-il, « il n'y a pas à craindre de stagnation, où un Girard travaille. »

Relativement à la formation des maîtres d'école, M. Dietschi fit les remarques suivantes qui méritent attention :

S'il s'agit de répondre à la question : « Vaut-il mieux former les maîtres dans les écoles-modèles et les séminaires sont-ils superflus ? » le dialogue du P. Girard n'a qu'une signification très relative.

Le P. Girard, en effet, dans la rédaction de son dialogue n'a eu en vue que les trois cantons primitifs, où l'on n'a aucun séminaire pour la formation des maîtres d'école, et où l'on ne peut en établir aucun. Et cependant, il faut trouver un moyen de former des maîtres d'école. Une bonne école-modèle est le seul moyen pour y parvenir, et si le P. Girard avait écrit pour d'autres cantons, je suis sûr, comme il me l'a dit lui-même, qu'il n'aurait pas laissé de côté les séminaires, mais il aurait uni les écoles modèles et les séminaires si étroitement qu'ils auraient travaillé ensemble la main dans la main.

Il me disait encore il y a quelques jours seulement : Dans chaque séminaire de régents il devrait se trouver une des meilleures écoles, où tout ce qu'on doit accomplir dans les écoles de la campagne serait essayé auparavant, et où les jeunes maîtres recevraient des directives pour mettre en application le manuel d'enseignement.

Il souhaitait de bons manuels scolaires, bien préparés, agréables, disposés selon une gradation logique et pédagogique à laquelle le maître doit se tenir.

Le père Girard rentra à Fribourg en 1834. Pendant son absence, l'enseignement mutuel mixte avait continué d'être appliqué, sous un autre nom, mais l'école n'avait plus l'impulsion d'un chef. L'école normale en était restée longtemps au premier essai de 1822. Ce n'est qu'en 1833 qu'elle ouvrit à nouveau ses portes, cette fois-ci au monastère d'Hauterive, dirigé, entre autres, par un parent du père Girard. Son organisation était calquée sur celle de 1822. Le cours eut du succès, il eut lieu à nouveau en 1834 et les années suivantes. En 1835, le cours fut honoré d'une visite importante : celle du P. Girard. Il se présentait en tant que délégué de la Société suisse d'Utilité Publique.

Le P. Girard eut l'occasion de visiter ensuite les écoles normales de Lausanne et de Münchenbuchsee, deux véritables « séminaires de régents », datant l'un de 1835 et l'autre de 1833. Il en fait la description détaillée, en apprécie les avantages et les inconvénients.

Les mérites du P. Girard étaient reconnus au loin. Dans le journal de la Société Vaudoise d'Utilité Publique le rapport sur l'école normale du canton de Vaud est précédé des lignes suivantes :

« L'illustre auteur de ce rapport porte un nom qui peut se passer de commentaire ; dans le monde savant comme dans le monde philanthrope des deux hémisphères, il est entouré d'une auréole où l'on voit briller en première ligne : « expérience consommée, abnégation de toute vue personnelle, de tout esprit de secte, noble et franche impartialité, amour pur de la patrie, dévouement absolu à la sainte cause de l'humanité ».

Ce dut être une joie bien douce pour le Père Girard, en juillet 1835, de recevoir à sa porte les délégués du gouvernement de Berne qui le priaient d'accepter les fonctions de directeur de l'école normale du Jura, nouvellement fondée. En raison de son grand âge le Père déclina l'offre qu'on lui proposait si généreusement. « S'il acceptait, que deviendraient les travaux sur lesquels il comptait pour la propagation finale des idées éducatives qu'il envisageait comme son testament en faveur des générations futures »? ¹

D'autre part il avait raison de penser que sa présence à Fribourg n'était pas indifférente au bien de son pays.

¹ A. DAGUET : *Le Père Girard et son temps*. II, p. 180.

Le P. Girard tout en refusant la charge, promit son concours à cette œuvre importante et recommanda deux de ses disciples susceptibles d'assumer la direction de l'établissement.

Souvent, des visiteurs illustres rendaient visite au Père ; ces rencontres l'encourageaient à continuer son travail inlassablement, dans l'ombre de sa cellule.

En 1844 parurent, en France, les six volumes du *Cours éducatif de langue maternelle*. Ce seul ouvrage aurait suffi à la gloire de son auteur.

Le narrateur fribourgeois du 2 novembre 1844 s'exprime dans ces termes : « On sait quel succès prodigieux a accueilli l'ouvrage du Père Girard. Jamais tant d'unanimité dans l'éloge. *L'Univers catholique*, *l'Ami de la religion*, *la France*, *les Débats*, M. Villemain et M. de Montalembert, l'Université et le Clergé se sont trouvés d'accord pour la première fois depuis 1830 ».

Le journal continue :

... on dit que notre dicastère d'éducation, touché de cette unanimité, et convaincu d'ailleurs de la haute convenance qu'il y a à ne pas aller chercher ailleurs infiniment moins qu'on ne possède chez soi, a décidé d'offrir au Révérend Père, la direction de l'école normale projetée et l'inspection sur toutes les écoles du Canton. Honneur à lui !

Au début de sa carrière le P. Girard s'était vu confier la direction de la future école normale projetée par le Gouvernement helvétique ; dans le cours de sa vie, il avait eu l'occasion de visiter l'école normale de Berthoud et celle d'Yverdon dirigées par son ami Pestalozzi (?) il avait formé lui-même ses maîtres par le moyen de l'enseignement mutuel, dans les écoles modèles et dans l'école normale de 1822 ; à Lucerne il dirigea la formation pratique des maîtres auxquels il donnait en outre le cours de pédagogie, à la demande de la Société suisse d'Utilité Publique il avait étudié le problème de la formation des maîtres dans les différentes régions de la Suisse et particulièrement dans les Alpes ; au nom de la Société, il fit des rapports sur les écoles normales de Fribourg, de Lausanne et de Münchenbuchsee ; plus tard, on lui fit l'honneur de l'appeler à la direction de l'école normale de Porrentruy ; alors qu'il atteignait les quatre-vingts ans le Gouvernement de Fribourg se proposait à nouveau de lui confier la direction de l'école normale et l'inspection de toutes les classes du canton.

Jusqu'à la fin de sa vie il demeura entièrement dévoué à l'école, parce qu'à travers elle il savait qu'il rendait service à l'Eglise et au pays. Jusqu'à la fin les maîtres lui restèrent fidèles. Ils étaient repartis enthousiasmés du cours normal de 1822, leur respect pour le principal organisateur de l'enseignement public dans notre pays s'affirmait avec les années.

Le samedi 13 octobre 1849, s'achevait le dernier cours normal de répétition auquel le P. Girard put s'intéresser. Un examen final présidé par Alexandre Daguet, le disciple du Père Girard, avait eu lieu au Lycée, et un repas d'adieu à l'Académie, ce même bâtiment qui avait accueilli l'école normale de 1822.

Le journal qui relate l'événement note un détail touchant :

« Avant de quitter Fribourg, les régents qui ont assisté au cours de répétition ont voulu donner au P. Girard un témoignage de leur admiration et de leur reconnaissance. Une députation d'instituteurs s'est rendue auprès de l'illustre pédagogue et lui a exprimé les sentiments dont est animé le corps enseignant. Malgré un état de souffrance qui va en empirant, le P. Girard a paru touché de cette marque de gratitude et a accueilli avec la plus grande bienveillance les quatre délégués de l'enseignement primaire. »

Rencontre émouvante du vieillard aux cheveux blancs, qui avait passé plus de cinquante ans, au service de la jeunesse avec les disciples destinés à continuer sa tâche ; accueil toujours aimable du savant à ses admirateurs, suprême exhortation du religieux à ses fidèles, dernier regard de tendresse du père sur ses enfants.

GÉRARD PFULG.

Ouvrages utilisés pour la rédaction de cet article :

DAGUET A. — *Le Père Girard et son temps*. 2 vol., Paris 1896.

DÉVAUD E. — *L'Ecole primaire fribourgeoise sous la République Helvétique*. Fribourg 1905.

SUDAN L. — *L'Ecole primaire fribourgeoise sous la Restauration*. Paris 1934.
